



Search. Observe. Protect.

Politique de commerce international

elastic.co/fr

1. Objectif et champ d'application

Les législations applicables en matière d'exportation et d'importation régissent (et, dans certains cas, interdisent) l'exportation, la réexportation et l'importation des logiciels et technologies d'Elastic (notamment les communications orales ou écrites contenant des informations techniques) à certains pays/régions, organisations, entreprises ou individus. En outre, les États-Unis et de nombreux autres pays appliquent des contrôles stricts en matière de négociation avec des pays/régions, organisations, entreprises ou individus considérés comme hostiles ou dangereux, ainsi qu'en matière de respect des boycotts étrangers ne faisant pas l'objet de sanctions.

Elastic a mis en œuvre la présente Politique dans le but de respecter la lettre, mais également l'esprit et l'intention de tous les contrôles en matière d'exportation, sanctions commerciales et lois et réglementations applicables à la lutte contre le boycott des États-Unis et des autres pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

La présente Politique s'applique aux opérations d'Elastic dans le monde et à tous ses administrateurs, mandataires et employés, quelle que soit leur localisation. Vous êtes responsable d'obtenir une compréhension de base des contrôles en matière d'exportation, des sanctions commerciales et des législations applicables à la lutte contre le boycott, de connaître les exigences prévues par nos procédures de conformité pertinentes dans le cadre de vos tâches, et de demander conseil si nécessaire.

2. Énoncé politique

La politique d'entreprise d'Elastic consiste à respecter pleinement tous les contrôles en matière d'exportation, sanctions commerciales et lois et réglementations applicables à la lutte contre le boycott des États-Unis et des autres pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Une exportation, une réexportation ou une importation (d'un service, d'une matière première, de données techniques ou d'une technologie) ou toute autre transaction ne peut en aucun cas être exécutée de manière contraire auxdites lois et réglementations ou aux politiques et procédures d'Elastic en matière de transactions internationales. Dans le but de garantir le respect par Elastic des contrôles en matière d'exportation, des sanctions commerciales et des lois et réglementations applicables à la lutte contre le boycott, toutes les transactions internationales doivent, avant d'être exécutées :



- être dûment catégorisées aux fins du contrôle des exportations (par exemple en attribuant un numéro de classification du contrôle des exportations imposé à l'article faisant l'objet de la transaction en vertu des réglementations américaines) ;
- faire l'objet d'une analyse de l'utilisation finale et des utilisateurs finaux conformément aux procédures établies par Elastic ; et
- être agréées ou approuvées par une autorité compétente (le cas échéant).

En outre, la politique d'entreprise d'Elastic impose à chaque mandataire, administrateur et employé d'Elastic participant à des transactions internationales de comprendre les éléments fondamentaux des lois régissant le commerce international et de les respecter à tout moment. Ces législations et réglementations sont très détaillées et complexes, mais voici ce que tous les Elasticiens doivent savoir :

- Elastic ne fera pas d'affaires avec des personnes ou entités originaires de Cuba, l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord ou la région de la Crimée en Ukraine (les « pays intégralement sanctionnés ») sans l'autorisation du Responsable de la déontologie et de la conformité ou du Responsable du contrôle des exportations ;
- Elastic ne participera pas à un quelconque boycott d'états étrangers non officiel ;
- les exportations et réexportations ne se limitent pas aux marchandises qui traversent physiquement des frontières, mais peuvent également inclure les téléchargements de logiciels ou le transfert d'informations (et, dans certains cas, les services fournis) d'un pays à un autre ;
- les transferts de technologie américaine effectués à destination (i) de personnes non américaines (c'est-à-dire des individus n'étant pas citoyens américains, titulaires de cartes vertes ou réfugiés) situées aux États-Unis (des « exportations prévues »), ou (ii) de personnes ressortissantes d'un pays autre que le pays dans lequel la partie expéditrice est située (des « réexportations prévues ») peuvent également faire l'objet de contrôles des exportations. Les Elasticiens doivent faire particulièrement attention lors du transfert de technologies d'Elastic à des citoyens de pays intégralement sanctionnés, où que ces individus soient situés ;



- les produits d'Elastic utilisent ou contiennent généralement un chiffrement, ce qui exige un degré supplémentaire d'analyse afin de déterminer si une licence d'exportation ou un autre type d'autorisation est exigé ; et
- Elastic exige en outre que nos distributeurs, partenaires et clients finaux respectent ces règles.

Chez Elastic, nous devons tous avoir conscience que le respect des législations et réglementations en matière de commerce international est plus important que la réalisation de ventes. Tout manquement au respect desdites législations et réglementations pourrait résulter en des pénalités financières pour les personnes impliquées, mais également pour Elastic, et pourrait donner lieu à une perte des autorisations d'exportation d'Elastic, à des peines de prison pour les individus impliqués et à d'autres sanctions. Par exemple, la sanction maximale applicable aux violations des réglementations américaines en matière d'administration des exportations peut être une amende atteignant 1 million US\$ et une peine de prison. Tout non-respect par un collaborateur d'Elastic donnera lieu à des sanctions disciplinaires adéquates, notamment à la possibilité d'un licenciement.

3. Programme de conformité

Elastic a mis en place un programme de conformité qui réglemente la classification, l'analyse, l'octroi de licence, la tenue de registres, le suivi et les procédures d'audit, dans le but de soutenir les obligations et objectifs de la société s'agissant de conformité. Le programme prévoit également des formations régulières que tous les Elasticiens participant à des transactions de commerce international doivent suivre. Les procédures applicables à nos activités aux États-Unis sont décrites dans le Manuel de conformité en matière d'exportations américaines, que tous les Elasticiens chargés du commerce international doivent connaître.

Actuellement, la majorité des logiciels et technologies d'Elastic sont soumis à une obligation de licence en vertu des réglementations américaines en matière d'administration des exportations, mais ils peuvent être exportés des États-Unis vers la plupart des destinations et utilisateurs finaux, sans avoir besoin de demander une licence spécifique en vertu de la loi sur les exemptions aux licences. Néanmoins, les réglementations américaines en matière d'administration des exportations peuvent ne pas être les seules législations ou réglementations applicables à une



transaction donnée, et les législations et réglementations applicables sont complexes et révisées fréquemment. Notre programme de conformité exige que, pour chaque transaction, vous répondiez à ces quatre questions :

- S'agit-il d'une exportation, d'une réexportation ou d'un transfert ?
- Une licence est-elle nécessaire sur la base des spécifications techniques de la technologie, de la matière première ou du logiciel devant être exporté, réexporté ou transféré ?
- Une licence est-elle nécessaire en raison des caractéristiques de l'utilisateur final ou de la destination (par exemple si l'utilisateur final ou la destination est une personne, une entité, un pays ou un territoire sanctionné) ?
- Une licence est-elle nécessaire sur la base de l'utilisation finale (par exemple utilisation finale dans des armes de destruction massive ou autre utilisation finale militaire) ?

Si une licence ou toute autre autorisation est nécessaire, Elastic ne prendra aucune mesure avant que ladite approbation ait été obtenue. Nous ne devons en aucun cas manquer à tout décret, condition ou disposition d'une licence ou d'une exemption à une licence, et nous ne devons pas exécuter de quelconque transaction si nous avons conscience du fait qu'un manquement a eu lieu ou est sur le point d'avoir lieu.



Le Responsable de la déontologie et de la conformité est responsable de la gestion globale de la Politique de commerce international et du programme de conformité associé. Le Responsable de la déontologie et de la conformité coordonne tous les aspects du programme de conformité et travaille avec le Responsable du contrôle des exportations et le Gestionnaire du contrôle des exportations pour améliorer continuellement le programme et garantir sa mise en œuvre au sein d'Elastic. Le Responsable du contrôle des exportations est chargé de la classification de tous les produits d'Elastic et des déclarations et rapports périodiques devant être déposés auprès des autorités compétentes. Le Gestionnaire du contrôle des exportations est chargé de l'analyse au quotidien des individus, entités et organisations auxquels Elastic vend ou propose de vendre ses produits ou services.

Toute question se matérialisant au sujet de la conformité en matière de commerce international doit être présentée au Responsable de la déontologie et de la conformité ou au Responsable du contrôle des exportations. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre Wiki dédié à la déontologie et la conformité. Ils détermineront qu'une licence est nécessaire ou veilleront à ce que les licences adéquates soient obtenues avant qu'une transaction ne puisse être exécutée.

4. Questions et préoccupations

Nous encourageons tous les Elasticiens à poser leurs questions en matière de conformité et exigeons que vous signaliez les manquements potentiels, moyennant les actions suivantes :

- Discuter de la situation avec le Responsable de la déontologie et de la conformité ou le Responsable du contrôle des exportations ; ou
- Signaler les doutes via la ligne de la déontologie et de la conformité, par téléphone, ou via l'outil de signalement en ligne disponible à l'adresse <https://www.elastic.co/fr/about/trust>. Vous pouvez choisir d'être identifié ou de rester anonyme.

N'oubliez pas qu'Elastic s'est engagé envers vous à protéger toute personne ayant signalé de bonne foi une plainte ou ayant contribué à toute enquête contre toutes représailles, menaces, discriminations, harcèlements ou vengeances.



Enfin, vous avez le droit de contacter les forces de l'ordre ou les autorités de réglementation, et aucune disposition de la présente Politique ne saurait empêcher tout Elasticien d'effectuer un signalement ou de déposer une plainte de bonne foi devant les autorités compétentes.

5. Modifications

Nous nous sommes engagés à examiner et actualiser régulièrement la présente Politique afin de refléter l'évolution de l'environnement juridique et commercial. Toutes les modifications doivent être approuvées par le Conseil d'administration ou par le Comité d'audit d'Elastic.

